

COMPLEMENT CANTONAL

ITALIEN ou ESPAGNOL Troisième langue étrangère (L4)¹ pour la Suisse romande et ANGLAIS Troisième langue étrangère (L4) pour le Tessin : année scolaire 2019-2020

Degré secondaire I (cycle 3) : nombre de périodes par semaine

Années ↓	BERNE	FRIBOURG		GÈNEVE	JURA
Semaines/an →	39	38		38½	39
Période de : →	45 minutes	50 minutes		45 minutes	45 minutes
9e	Générale / Moderne Section préparant aux écoles de maturité (SPEM) ²	-		Un cours facultatif d'italien est proposé aux élèves de manière centralisée, en dehors de la grille horaire.	-
	-	-		-	-
10e	Générale / Moderne Section préparant aux écoles de maturité (SPEM) ²	-		Un cours facultatif d'italien est proposé aux élèves de manière centralisée, en dehors de la grille horaire.	Option obligatoire 3 ³ Italien
	-	-		-	2
11e	Générale / Moderne Section préparant aux écoles de maturité (SPEM) ²	Exigences de base/Générale Italien ³	Prégymnasiale Sciences Italien ³	Un cours facultatif d'italien est proposé aux élèves de manière centralisée, en dehors de la grille horaire.	Option obligatoire 3 ³ Italien
	-	2	1	-	2

Années ↓	NEUCHÂTEL	TESSIN	VALAIS	VAUD	
Semaines/an →	39	36½	37	38	
Période de : →	45 minutes	50 minutes	45 minutes	45 minutes	
9e	-	-	-	Voie pré-gymnasiale (VP) / Voie générale (VG) : OS ⁴ Italien	
	-	-	-	4	
10e	-	Cours communs Anglais	-	Voie pré-gymnasiale (VP) / Voie générale (VG) : OS ⁴ Italien	
	-	3	-	4	
11e	Option académique Langues modernes : italien ou espagnol ⁵	Cours communs à effectifs réduits (max. 16 élèves) Anglais	-	VP / VG : OS ⁴ Italien	VP / VG ⁶ Italien fac. ou exa. d'équivalence ⁷
	4	3	-	4	3

© IRDP/Secteur Documentation – Neuchâtel (2020)

Ces données ont été revues et approuvées par les départements de l'instruction publique romands et tessinois de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP).

¹ Il n'y a pas d'enseignement d'une *Troisième langue étrangère* au degré primaire (cycle 1 & cycle 2).

² Option facultative selon offre de l'école.

³ Option obligatoire, cf. "compléments cantonaux" ci-dessous.

⁴ 1 option spécifique (OS) *Italien* pour la VP, cf. "compléments cantonaux" ci-dessous. Selon les projets de formation et en regard des exigences de la VP, les élèves de la VG ont la possibilité de choisir une option spécifique (OS) de la VP et de suivre un enseignement de voie pré-gymnasiale dans quelques disciplines. Les élèves de la VG choisissent une option spécifique (OS) ou une option de compétences orientée métiers (OCOM), cf. "compléments cantonaux" ci-dessous.

⁵ L'élève suit 1 option obligatoire sur 4 durant l'année, cf. "compléments cantonaux" ci-dessous.

⁶ Les élèves de la voie générale ont la possibilité de suivre une année de cours facultatif durant la 11^e. Si au terme de cette année ils atteignent les objectifs du Plan d'études et attestent d'un niveau de connaissance A1 (selon le CECR, Cadre européen commun de référence pour les langues), ils peuvent accéder en classe de raccordement 2 avec choix de l'option spécifique *Italien*.

⁷ L'examen d'équivalence au cours facultatif d'*Italien* est destiné aux élèves de voie générale qui souhaitent, sous certaines conditions, accéder en classe de raccordement 2 avec choix de l'option spécifique obligatoire (OS) italien. En cas de réussite, ils sont dispensés du cours facultatif. Cet examen est également accessible aux autres élèves de voie pré-gymnasiale, ainsi que des classes de raccordement 1 et raccordement 2 qui souhaitent attester de leur niveau de connaissance de cette langue.